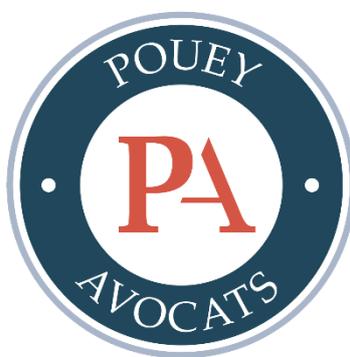


CATALOGUE DE FORMATIONS JURIDIQUES 2021



**toutes nos formations sont référencées auprès de la base de données DATADOCK ce qui assure une prise en charge financière des actions de formations du cabinet auprès des OPCA membres.*

50 rue Copernic – 75116 PARIS
Tél : (33) 1 45 00 84 78
Fax : (33) 1 45 01 27 54

86 rue Paul Bert – 69446 Lyon cedex 03
Tél : (33) 4 81 13 09 40
Fax : (33) 4 81 13 09 47

pouey@pouey-avocats.com
Groupement POUEY
POUEY AVOCATS
480 218 007 RCS LYON

EDITO

Madame, Monsieur,

Spécialiste de la santé au travail, le cabinet **POUEY AVOCATS** propose des formations claires et pratiques animées par des avocats.

Au-delà de nos formations en inter, nous pouvons vous proposer des formations en intra.

Olivier POUEY
Avocat Associé

LE DROIT DE LA SANTE AU TRAVAIL



3 jours



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 1,2,3 février
- 5,6,7 mai
- 1,2,3 décembre

LYON :

- 27,28,29 janvier
- 9,10,11 juin
- 15,16,17 décembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe pluridisciplinaire



Inter : 1 800 € HT



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière de droit de la santé au travail.
- Connaître l'état du droit positif en matière de santé au travail (jurisprudence France Telecom, risque COVID-19, modalités du recours contre les avis du médecin du travail, ...).

Programme

PARTIE 1 : La prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail

Chapitre 1 : Les sources du droit de la santé et de la sécurité au travail

1. Les sources supranationales

- Les sources internationales
- Les principaux textes de l'Union européenne visant la santé et la sécurité au travail

2. Les sources nationales

- Sources étatiques
- Sources conventionnelles

3. Les sources techniques

- Les normes ISO
- Les autres normes en santé et sécurité au travail

Chapitre 2 : Les acteurs de la prévention

1. Les acteurs de l'entreprise contribuant à la prévention des risques

- L'employeur, managers, salariés
- Les représentants du personnel
- Les personnels de santé au travail de l'entreprise
→ Complémentarité et coordination des acteurs dans une démarche collective partagée
→ Démarche de management de la prévention avec une approche participative



3 jours



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 1,2,3 février
- 5,6,7 mai
- 1,2,3 décembre

LYON :

- 27,28,29 janvier
- 9,10,11 juin
- 15,16,17 décembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 1 800 € HT



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

2. Les acteurs extérieurs à l'entreprise

- Les SIST
- Les services de l'Etat
- Les organismes de sécurité sociale
- Les organismes spécialisés

Chapitre 3 : La mise en œuvre de la prévention

1. L'obligation de sécurité et les principes généraux de la prévention

- L'obligation de sécurité
→ Les obligations du salarié
- Prévention et évaluation des risques
→ Obligations de l'employeur en matière de pénibilité
→ Santé au travail et QVT

2. Les outils de la prévention

- Le règlement intérieur
- L'évaluation des risques et le DUERP
- Documents obligatoires
- L'information et la formation
- L'affichage
- La coordination de l'intervention de plusieurs entreprises

3. Les situations de danger grave et imminent

- Le droit d'alerte
- Le droit de retrait

PARTIE 2 : La réalisation des risques en matière de santé et sécurité au travail

Chapitre 4 : Les risques professionnels

1. Définition des différents risques professionnels

- L'accident du travail
- Les accidents de trajet
- Les maladies professionnelles

2. Les principales familles de risque

- RPS
- TMS
- Addictions, ...
→ Cas du télétravail
→ Prestations du régime général : maladie, accidents du travail (AT), maladies professionnelles (MP), temps partiel thérapeutique
→ Le contrôle des arrêts de travail



3 jours



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 1,2,3 février
- 5,6,7 mai
- 1,2,3 décembre

LYON :

- 27,28,29 janvier
- 9,10,11 juin
- 15,16,17 décembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 1 800 € HT



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

→ Notions d'incapacité, invalidité, nouvelle lésion, rechute

Chapitre 5 : Le régime de l'inaptitude et le maintien dans l'emploi

1. L'inaptitude

- La définition de l'inaptitude
- La déclaration d'inaptitude
- La contestation de l'avis d'inaptitude (et plus largement des avis du médecin du travail avec les dernières actualités)

2. Le reclassement

- Les conditions du reclassement
- Le refus du salarié du reclassement

3. Le licenciement pour inaptitude

- Les modalités du licenciement pour inaptitude
- Les indemnités du licenciement pour inaptitude

Chapitre 6 : La sanction

1. La tarification des AT/MP

- Les règles de tarification
→ Conditions de prise en charge du COVID-19
- L'incidence des fautes (faute inexcusable, faute intentionnelle)

2. La responsabilité pénale

- Les personnes responsables
- Les principales infractions et sanctions encourues
→ Apports du jugement France Telecom

Exercices pratiques

- Etude et analyse d'arrêtés de jurisprudence
- Réponse aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→ QCM de compétences

L'INAPTITUDE AU TRAVAIL



1 jour



En inter

PARIS :

- 28 janvier
- 8 juillet
- 9 décembre

LYON :

- 26 janvier
- 6 juillet
- 7 décembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière d'inaptitude au travail
- Connaître l'état du droit positif en matière d'inaptitude au travail

Programme

1. La constatation de l'inaptitude

- Le rôle du médecin du travail
- Les examens médicaux pouvant donner lieu à un avis d'inaptitude
- La procédure de constatation de l'inaptitude depuis le 1^{er} janvier 2017
- Un renforcement des mesures préventives
- Une présomption d'aptitude à la suite d'un accident ou d'une maladie

2. La contestation des avis du médecin du travail devant le Conseil de Prud'hommes selon la procédure accélérée au fond

- La procédure de contestation des avis du médecin du travail
- Les décisions appliquant la réforme sur la contestation des avis du médecin du travail : état de la jurisprudence

3. Le reclassement du salarié inapte

- Les cas dans lesquels l'employeur n'a pas à effectuer des recherches de reclassement
- La consultation préalable du CSE
- La recherche de reclassement

4. Le licenciement pour inaptitude

- La justification du licenciement : motifs légitimes
- Les suites du licenciement
- Les indemnités liées au licenciement pour inaptitude (professionnelle ou non professionnelle)
- Les sanctions applicables au licenciement irrégulier, abusif ou nul



1 jour



En inter

PARIS :

- 28 janvier
- 8 juillet
- 9 décembre

LYON :

- 26 janvier
- 6 juillet
- 7 décembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

5. Les cas particuliers

- L'intercurrence d'une procédure d'inaptitude et d'un projet de rupture conventionnelle
- Les salariés en CDD
- Les salariés déclarés invalides
- Les travailleurs intérimaires
- Les salariés protégés

Exercices pratiques

- Etude et analyse d'arrêts de jurisprudence
- Réponse aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→ QCM de compétences



1/2 jour



En inter

PARIS :

- 4 février
- 17 juin
- 23 septembre

LYON :

- 2 février
- 15 juin
- 21 septembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

L'INAPTITUDE AU TRAVAIL : ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE

Objectifs

- Actualiser ses connaissances en matière d'inaptitude au travail
- Connaître l'état du droit positif en matière d'inaptitude au travail

Programme

1. La constatation de l'inaptitude

- Le rôle du médecin du travail
- Les examens médicaux pouvant donner lieu à un avis d'inaptitude

2. La détermination de l'origine de l'inaptitude professionnelle ou non professionnelle

3. La consultation du CSE sur les propositions de reclassement

4. L'obligation de reclassement

- Restriction du périmètre de la recherche de reclassement issue des Ordonnances Macron
- Le respect de l'obligation de reclassement en cas de nouvelle suspension du contrat de travail
- Refus du salarié d'une proposition de poste
- Proposition des postes en CDD
- Non-application de l'obligation de reclassement aux apprentis
- Mention de l'impossibilité de reclassement dans la lettre de licenciement
- Egalité de traitement à l'égard des travailleurs handicapés

5. La nécessité de solliciter le médecin du travail sur le reclassement

- Obligation de solliciter le médecin du travail sur les postes de reclassement
- Incidence de l'absence de réponse du médecin du travail

6. Les modes de rupture du contrat autres que le licenciement

- Rupture conventionnelle
- Résiliation judiciaire



1/2 jour



En inter

PARIS :

- 4 février
- 17 juin
- 23 septembre

LYON :

- 2 février
- 15 juin
- 21 septembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUÉY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

7. Le licenciement pour inaptitude d'un salarié protégé

8. La reprise du versement du salaire

9. La contestation des avis du médecin du travail

- La procédure de contestation des avis du médecin du travail depuis le 1er janvier 2020
- Les décisions appliquant la réforme sur la contestation des avis du médecin du travail : état de la jurisprudence rendue en 2020

Exercices pratiques

- Etude et analyse d'arrêts de jurisprudence
- Réponse aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→ QCM de compétences



1/2 jour



En inter

PARIS :

- 4 février
- 17 juin
- 23 septembre

LYON :

- 2 février
- 15 juin
- 21 septembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

LA DEMATERIALISATION DU DOSSIER MEDICAL EN SANTE AU TRAVAIL (DMST)

Objectifs

- Actualiser ses connaissances en matière de droit de la santé au travail et plus particulièrement concernant la conservation des données de santé
- Vérifier la conformité de vos dossiers au RGPD

Programme

1. Les modalités de la dématérialisation du dossier médical en santé au travail

- Les textes applicables
 - Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit « RGPD »
 - Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018
- Les obligations incombant au responsable d'un traitement de données personnelles
 - Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel

2. Le contenu du DMST et les éléments communicables au salarié

- Contenu du DMST
- Eléments communicables
 - Principe
 - Exceptions à la communication

3. Les modalités de copie et de destruction du DMST

- Ordonnance n°2017-29 du 12 janvier 2017
- Documents médicaux concernés
- Conditions de numérisation des documents papiers



1/2 jour



En inter

PARIS :

- 4 février
- 17 juin
- 23 septembre

LYON :

- 2 février
- 15 juin
- 21 septembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Exercices pratiques

- Etude de cas concrets
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→ QCM de compétences



1 jour



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 11 mars
- 20 mai
- 16 novembre

LYON :

- 9 mars
- 18 mai
- 18 novembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière de risques psychosociaux.
- Connaître le cadre juridique relatif aux risques psychosociaux.

Programme

1. Le contexte législatif et réglementaire

L'obligation de sécurité de l'employeur, ses conséquences sur la protection de la santé mentale

2. Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?

- Stress au travail
- Harcèlement moral
- Harcèlement sexuel
- Agissements sexistes
- Violence au travail et incivilités
- Burn out – Bore out
 - La qualité de vie au travail
 - Focus sur la charge de travail : l'évaluer pour chaque collaborateur, une obligation forte pour les entreprises avec de nouveaux risques juridiques (fragilisation du forfait jours, reconnaissance de la faute inexcusable, ...)

3. Obligations et responsabilités de l'employeur

- La protection de la santé mentale des salariés
- Identifier les risques et prévenir les risques
- Gérer les alertes
 - Focus sur l'enquête

4. Un système de réparation des risques psychosociaux compliqué

- Accident du travail – la problématique du fait soudain « *le choc psychologique* »
- Maladie professionnelle
- Absence de tableau de maladie professionnelle



1 jour



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 11 mars
- 20 mai
- 16 novembre

LYON :

- 9 mars
- 18 mai
- 18 novembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

- La problématique du taux d'incapacité
- Les contraintes de la procédure à engager devant un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP)
- La composition de la commission C.R.R.M.P.

5. Les risques psychosociaux en justice

- En matière civile
- En matière pénale

Exercices pratiques

- Etude de cas concrets
- Réponses aux questions pratiques des participants

Méthode d'évaluation

→ QCM de compétences



1 jour



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 16 mars
- 7 septembre
- 16 novembre

LYON :

- 18 mars
- 9 septembre
- 18 novembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

LES RESPONSABILITES JURIDIQUES DU MEDECIN DU TRAVAIL

Objectifs

- Maîtriser les diverses responsabilités du médecin du travail dans le cadre de son exercice professionnel.
- Identifier les contentieux juridiques possibles et les juridictions auprès desquelles le médecin du travail peut être appelé à répondre de ses actes et décisions.

Programme

1. La responsabilité civile du médecin du travail

- Responsabilité contractuelle
- Responsabilité délictuelle
- Responsabilité civile professionnelle
- Analyse des décisions rendues

2. La responsabilité pénale du médecin du travail

- Infractions susceptibles d'engager la responsabilité pénale du médecin du travail :
- Non-assistance à personne en danger
- Atteintes involontaires à la vie ou l'intégrité des personnes
- Violation du secret professionnel
- Faux en matière de certificat médicaux
- Sanctions encourues

3. La responsabilité ordinale du médecin du travail

- Obligations déontologiques des médecins du travail
- Les certificats médicaux : les recommandations du Conseil de l'Ordre des médecins
- Le dossier médical en santé au travail : contenu, accès et transmission
- Procédure de mise en cause auprès de l'Ordre des médecins
- Actes du médecin du travail jugés contraires aux règles déontologiques – Analyse des décisions récentes



1 jour



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 16 mars
- 7 septembre
- 16 novembre

LYON :

- 18 mars
- 9 septembre
- 18 novembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants.

Méthode d'évaluation

→QCM de compétences

LES RESPONSABILITES JURIDIQUES DE L'INFIRMIER DE SANTE AU TRAVAIL



1 jour



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 23 mars
- 14 septembre
- 23 novembre

LYON :

- 25 mars
- 16 septembre
- 25 novembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Connaître les règles juridiques applicables à votre profession.
- Identifier le risque juridique lié à votre profession.

Programme

1. La responsabilité civile

- Règles applicables
- Exemples de mise en cause de la responsabilité civile
- L'assurance professionnelle personnelle

2. La responsabilité pénale

- Infractions susceptibles d'engager la responsabilité pénale de l'infirmier de santé au travail
- Sanctions encourues

3. La responsabilité dans la collaboration médecin du travail/ infirmier de santé au travail

- Cadre réglementaire de la coopération médecin du travail / infirmier de la santé au travail
- Code du travail
- Code de la santé publique
- Recommandations du CNOM
- Circulaire
- Coopération de l'équipe médicale et protocoles : quel est le rôle du protocole ?

4. La responsabilité disciplinaire

- Analyse des obligations déontologiques des infirmiers de santé au travail
- Exemples de mise en cause de la responsabilité



1 jour



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 23 mars
- 14 septembre
- 23 novembre

LYON :

- 25 mars
- 16 septembre
- 25 novembre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants.

Méthode d'évaluation

→QCM de compétences

LE SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES FONCTIONNAIRES



1/2 jour



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 4 mars
- 1^{er} juillet
- 7 octobre

LYON :

- 2 mars
- 29 juin
- 5 octobre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

Objectifs

- Connaître les règles applicables aux agents et salariés travaillant pour la fonction publique territoriale, d'Etat et hospitalière, dans le contexte de l'aptitude médicale au travail, du contrôle des droits à congé maladie, de l'indemnisation des pathologies professionnelles.
- Maîtriser les particularités de la notion d'aptitude, d'inaptitude et de maintien en emploi dans les trois fonctions publiques.

Programme

1. L'examen médical d'embauche
2. Le suivi médical en cours de carrière

- Lors de chaque prise de poste
- Examen périodique
 - Suivi simple
 - Surveillance médicale renforcée
 - Suivi médical post-professionnel

3. L'inaptitude au travail d'un fonctionnaire

- Constat de l'inaptitude
- Adaptation du poste de travail
- Affectation sur un autre emploi du même corps
- Reclassement du fonctionnaire dans un autre corps
- Absence de reclassement



1/2 jour



En intra : 2021

En inter : 2021

PARIS :

- 4 mars
- 1^{er} juillet
- 7 octobre

LYON :

- 2 mars
- 29 juin
- 5 octobre

Pré-requis :

Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



DataDock

*Accessible aux personnes en
situation de handicap*

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
ou Ophélie PLATEAU, avocate

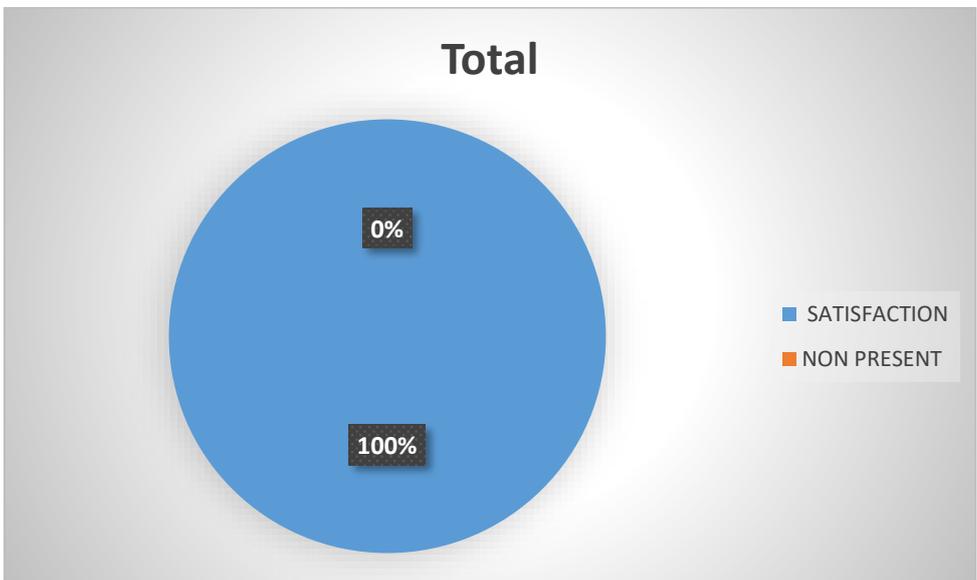
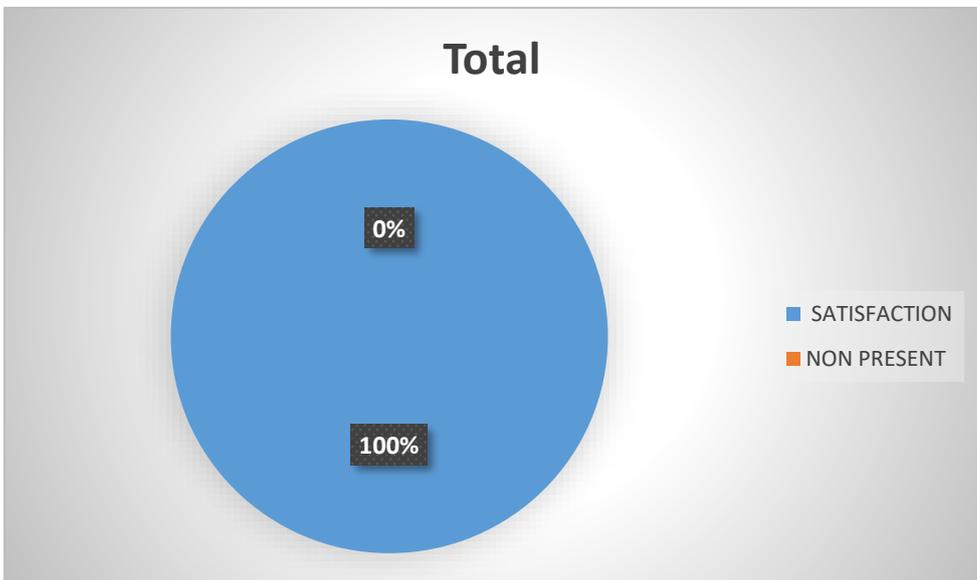
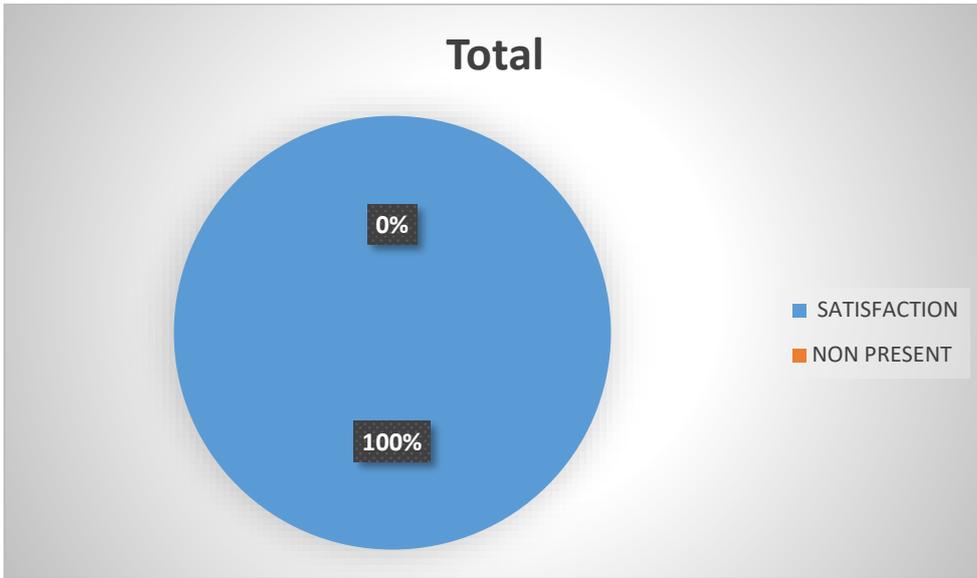
Exercices pratiques

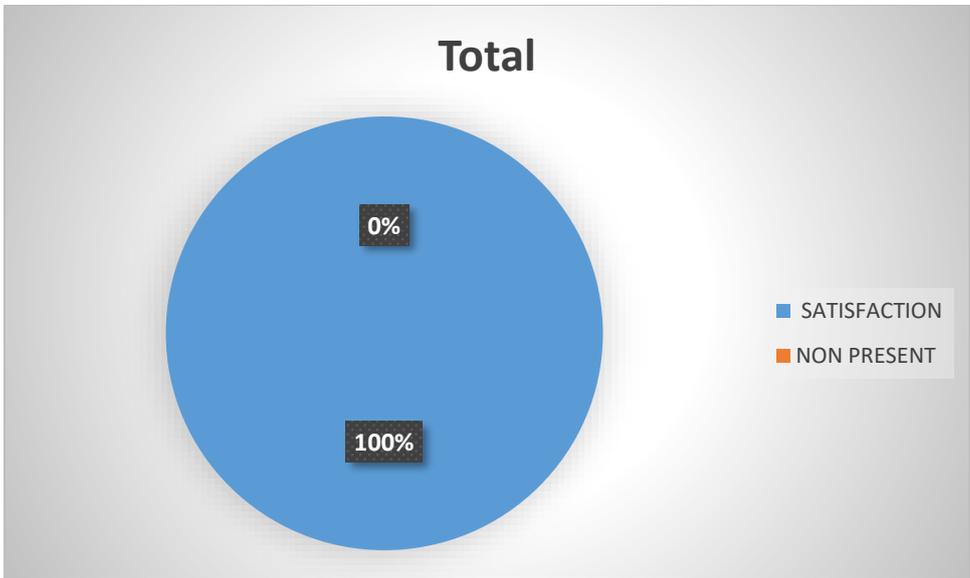
- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants.

Méthode d'évaluation

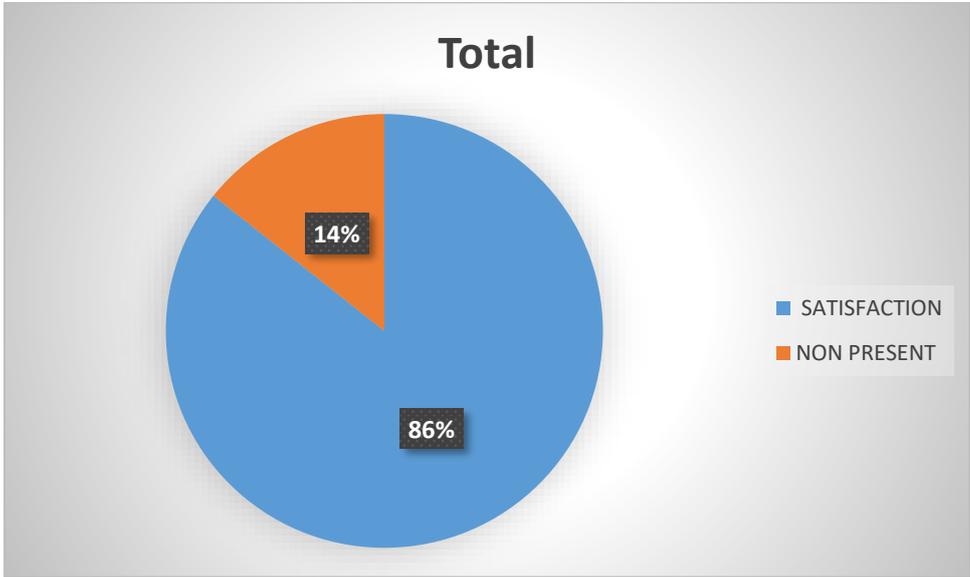
→ QCM de compétences

Taux de présence et de satisfaction au 20 avril 2021

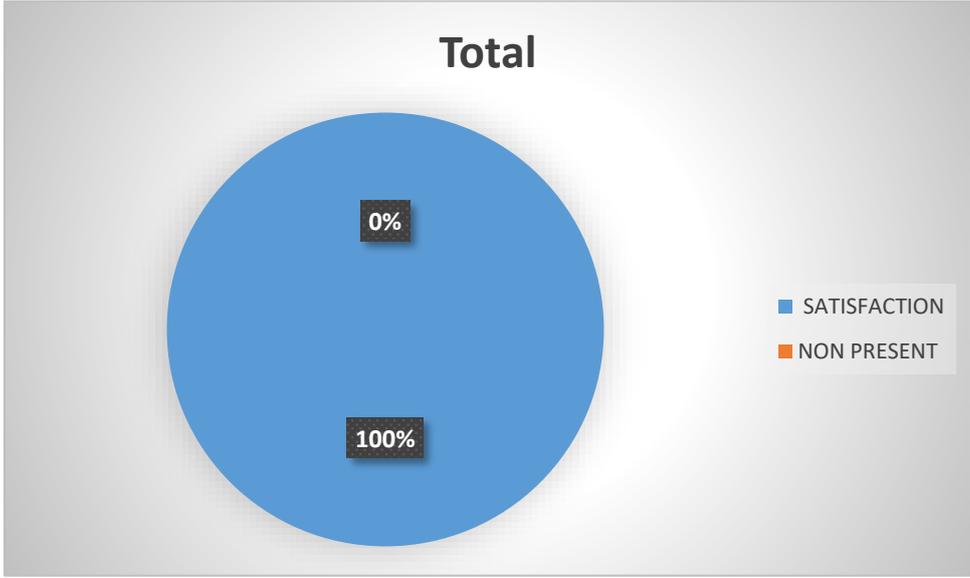




GESTION ADMIN



LOI LECOCQ



SANTE AU TRAVAIL

BULLETIN D'INSCRIPTION

Par courriel	Par courrier	Téléphone / Fax
afabre@pouey-avocats.com	POUEY AVOCATS Service formation 86 rue Paul Bert 69446 LYON cedex 03	Tél : 04 81 13 09 40 Fax : 04 81 13 09 47

ETABLISSEMENT

Etablissement :
 Adresse :
 Courriel :
 Tél : Fax :

PARTICIPANT

M/MME :
 Fonction :
 Courriel :

RESPONSABLE DE FORMATION

M/MME :
 Fonction :
 Courriel : Tél :

ADRESSE DE FACTURATION

A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'un autre établissement

Nom de l'organisme collecteur :
 Adresse :
 N° de prise en charge du dossier : Personne à contacter :
 Tél : Fax : Courriel :

FORMATION

Titre :
 Nombre de jours : Dates : Lieu :
 Tarifs :€ HT€ TTC (TVA : 20%)

A :
 Le :
 Cachet et signature

- Ci-joint un chèque à l'Ordre de POUEY AVOCATS
- Règlement à réception de la facture
- Règlement effectué par l'Organisme collecteur
- Envoyer la facture en exemplaires à cette adresse :
 (si différente de celle de l'établissement ou de l'organisme collecteur)

